ACTU' ASSISES

Octobre 2011

De nombreuses problématiques ont été abordées et les échanges ont été nourris et riches. Ce dernier micro-trottoir rassemble des extraits des interviews de quelques intervenants des Assises : ils parlent de l'Europe et des territoires, réclament plus de clarté et des définitions transparentes, et ne manquent pas de rappeler que nous avons encore des défis collectifs à relever...

De l'Europe aux approches territoriales

M. Jose-Jorge DIAZ DEL CASTILLO, responsable de la mise en œuvre de la directive cadre déchets à la Commission Européenne

Entendu en SP2

«Sortie du statut de déchet»

«A la vitesse à laquelle nous produisons des déchets, en 2050, nous aurons besoin de deux planètes Terre pour absorber les volumes produits par l'homme et ses activités ! Dans un contexte où nous sommes également confrontés à une raréfaction des matières premières, et alors que 65 % des déchets européens finissent encore leur vie en centre d'enfouissement, l'Union Européenne agit et encourage par sa législation les Etats Membres à organiser le recyclage des déchets. De surcroît, il y a là de réelles opportunités de développement économique.»

M. Jean-Luc PETITHUGUENIN, représentant de la Federec et PDG de Paprec

«En affirmant la nécessité de construire une Europe du recyclage, l'Europe montre là qu'elle a une vraie vision politique à long terme.»

Entendu en SP2

«Sortie du statut de déchet»

M. Jacques PELISSARD, président de l'association des maires de France

Entendu en SP3

«Responsabilité des producteurs de déchets»

«Il faut rendre hommage aux fantassins du développement durable que sont les maires. Certes, des erreurs ont été commises au début mais toutes ces expériences nous permettent de bénéficier aujourd'hui d'un catalogue de bonnes pratiques.
Les Assises des Déchets, organisées à La Baule et aujourd'hui à Nantes, sont un lieu de retrouvailles pour les élus et les professionnels. Mais il n'est pas possible d'atteindre nos objectifs de recyclage sans le concours et l'implication des citoyens. Or les discours sont aujourd'hui devenus trop complexes. Les usagers s'y perdent, d'où des erreurs de recyclage. Grâce à leur expérience de la sensibilisation, les maires ont un rôle stratégique à jouer. Car le grand chantier devant nous est celui de la mobilisation des habitants.»

Mme Géraldine POIVERT, directrice générale Eco-Folio

«L'important est de bien analyser l'impact de notre économie circulaire, il faut regarder tout le cycle, la performance collective. Il faut tirer notre chapeau aux collectivités locales qui depuis la loi de 1975 ont impulsé la gestion du service public et de la sécurité, puis aux acteurs économiques qui ont impulsé dans les années 90 le système de REP. Aujourd'hui nous entrons dans une 3e ère passant d'une logique de coût du déchet à une logique de valeur ou de valorisation.»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

M. Nicolas GARNIER, délégué général d'Amorce

«La planification des déchets doit-elle être faite au niveau départemental voire régional ? A mon avis, en posant cette question, on se trompe de débat : le vrai sujet est surtout de savoir à quoi sert cette planification ? Et au-delà, que veut-on faire des plans demain ? Il y a des choses à clarifier…»

Entendu en AT2

«Organisation des territoires»

M. Denis OLLIVIER, chef du service agriculture innovante, Trame

«À l'image de l'expérience menée par un agriculteur alsacien qui a décidé de créer une installation de méthanisation, avec une unité de déconditionnement, la valorisation des biodéchets peut devenir un vrai projet de territoire. À la clé : une solution pour les producteurs locaux – sensibilisés, visites à l'appui, sur les enjeux agronomiques – et un produit entièrement maîtrisé, de la collecte jusqu'au retour au sol.»

Entendu en AT6

«Déchets organiques : on accélère !»

M. Christophe ROUVIERE, directeur général, Natureo Finance

«En France, la chaîne de financement n'est absolument pas adaptée au développement de filières technologiques d'excellence. Il faut davantage transférer l'expertise industrielle vers les fonds d'investissement, qui, au demeurant, sont trop peu nombreux. Certains peuvent certes percevoir le potentiel de certaines innovations mais ne sont pas assez "équipés", en termes de connaissances, pour prendre le risque. En parallèle, un entrepreneur ne peut pas se permettre d'attendre un éventuel « Appel à Manifestation d'Intérêt » pour se lancer. Résultat, nous avons des brevets de résonance mondiale qui prennent la poussière dans les laboratoires, faute d'entreprises pour les couver.»

Entendu en SP4

«Filières vertes et investissements d'avenir»

M. Jean-Christophe DELALANDE, responsable développement, Veolia Propreté, FNADE

«Pour la santé et la sécurité des collectes, balayons tous devant notre porte ! Nous en tant qu'opérateurs pour faire appliquer aux équipes de ripeurs la recommandation R437. Les collectivités territoriales aussi, qui doivent intégrer ces préoccupations dans leurs cahiers des charges, suivant la Charte nationale que vient de signer l'AMF.»

Entendu en AT4

«Santé et sécurité des opérateurs du déchet»

Plus de clarté, des définitions transparentes

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, présidente du Conseil National des Déchets

«Les Assises 2011 prennent place à une période charnière, au moment où les conséquences des lois Grenelle I et II peuvent s'apprécier dans le concret, avec une boîte à outils qui se complète et des décrets en cours de publication, au moment où le travail de transposition de la Directive Déchets avance… Prévention, recyclage, déchets organiques, réduction des déchets : les quatre axes prioritaires sur lesquels nous sommes mobilisés, avec des objectifs ambitieux, démontrent bien que les déchets constituent désormais un sujet qui rassemble.»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

M. Bernard CASNIN, chargé de mission développement durable, Confédération Générale du Logement

«Attention aux demi-vérités ! La Cour des Comptes critique les dérives du financement du service public des déchets, mais ne parle que de la TEOM et REOM, de la fiscalité locale, oubliant près de 1,2 milliards d'euros qui, à travers les filières, viennent des prélèvements sur la consommation. Vivement l'Observatoire des déchets, un Observatoire qui doit être un moteur et non pas un outil administratif.»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

M. Éric BRAC DE LA PERRIERE, directeur général Eco-Emballages

«Oui à l'Observatoire des déchets, et même aux observatoires des déchets, adaptés aux différentes échelles, nous en sommes tous d'accord, puisque cela veut dire que nous ferons tous converger nos données et nos actions. Mais la question c'est surtout le quand et les contenus de cet Observatoire qui importent.»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

M. Jean REVEREAULT, président Calitom

«Après 5 ans de comptabilité analytique à Calitom, ce qu'appellent de leurs vœux tous les acteurs… nous avons des forts éléments d'analyse et de prospective. Alors, tant qu'à parler de transparence, il faut dire qu'il n'existe pas en France d'accès à l'information sur l'amont des filières : qui peut dire quelles sont les entreprises qui contribuent au financement d'Éco-Emballages et en arrière-plan du service public des déchets ? Il y a une revendication forte des collectivités en ce sens. Il nous faut une haute autorité de l'éco-gouvernance.»

Mme José CAMBOU, pilote du réseau santé environnement, France Nature Environnement

«Nous avons besoin d'une réglementation affinée, mais aussi de clarté, de définitions transparentes et compréhensibles par le grand public. Sinon, nous courons le risque de générer de la non-acceptabilité, ce qui serait vraiment dommageable si nous voulons développer la valorisation de la biomasse bois.»

Entendu en AT7

«La valorisation energétique des bois en fin de vie»

Entendu en AT3

«Déchets et gestion de crise»

M. Jacky BONNEMAINS, président de l'association Robin des Bois

«Le drame de la tempête Xynthia a eu le mérite de faire évoluer la réglementation. Les sites provisoires de stockage des déchets post-catastrophes sont désormais inscrits dans la nomenclature des installations classées. Ce qui permet d'éviter d'oublier ensuite ces sites pollués, comme par le passé.»

Mme Géraldine DANDRIEUX, chef du bureau des déchets et des sites pollués, ASN

«La France fait partie des pays précurseurs en matière de recherche de solutions pour le traitement des déchets radioactifs TFA. Notre spécificité est l'absence de seuil de libération. Notre doctrine est très claire : lorsqu'un déchet est susceptible d'être contaminé, il doit être géré a minima dans la filière nucléaire.»

Entendu en AT8

«Quelle gestion pour les déchets radioactifs TFA ?»

Des défis collectifs à relever

Mme Marie-Dominique BOGO, directeur marketing, Sita Recyclage

«Quand on parle de filières de recyclage, il faut bien prendre conscience de l'extrême fragilité de ce que l'on est en train de construire, au regard de la matière première qu'il faudra pour les alimenter. Face à une concurrence, notamment asiatique qui peut paraître déloyale, la maîtrise des gisements devient en effet primordiale. Avec en toile de fond cette question : veut-on réindustrialiser ou désindustrialiser l'Europe ?»

Entendu en SP4

«Filières vertes et investissements d'avenir»

M. Franck PILARD, directeur de la stratégie et du développement, Veolia Propreté

«Dans le service public des déchets que nous rendons ensemble, nous avons des défis collectifs à relever : celui de la ghettoïsation dans certains quartiers, de la sécurité, de la précarité… Un vrai travail à faire entre différents acteurs et avec les citoyens…»

Entendu en SP1

«Equilibres du financement du service public des déchets»

M. Vincent SOL, avocat du cabinet Winston & Strawn

«Les industriels, potentiellement responsables, doivent anticiper et s'intéresser au devenir de leurs déchets. Ils doivent faire l'effort d'envoyer quelqu'un chez leur sous-traitant. Ils pourront ainsi justifier de la bonne prise en charge de leurs déchets et éviter des tracas par la suite.»

Entendu en SP3

«Responsabilité des producteurs de déchets»

Mme Sophie GILLIER, chargée de mission environnement et nouvelles technologies, Perifem

«C'est une certitude : toutes les entreprises ne démarreront pas dès 2012. Mais l'important est que ça démarre afin que, dans 5 ans, nous puissions constater que ce décret sur les déchets organiques fonctionne. Pour une fois que l'État a prévu une montée progressive des objectifs à atteindre, il ne faut pas accélérer n'importe comment. Déjà, ce décret a le mérite d'obliger les entreprises à identifier cette problématique des biodéchets. Laissons ensuite le temps à tous les acteurs de fixer ensemble les critères qualité de cette filière !»

Entendu en AT6

«Déchets organiques : on accélère !»

M. Michel QUATREVALET, mandataire MEDEF, 4V Consulting

«À la différence des grands groupes, les PME n'ont pas les moyens de contrôler la bonne gestion de leurs déchets une fois confiés à un tiers. Il serait intéressant de passer l'ensemble des acteurs au standard de la norme ISO 14 001. Cela permettrait d'apporter plus de confiance au sein de la filière.»

Entendu en SP3
«Responsabilité des producteurs de déchets»

Mme Charlotte NITHART, directrice de l'association Robin des Bois

«La question de la gestion des sédiments est peut-être l'occasion de se demander s'il faut continuer la course actuelle au gigantisme ? Un exemple : dans les ports, pour accueillir des porte-conteneurs toujours plus grands, on creuse et on drague toujours plus. Tout cela est-il pertinent au regard des enjeux que sont la préservation de la bio-diversité, la protection de l'environnement et de la santé ?»

Entendu en AT5
«Gestion et valorisation des sédiments»

Et vous ? Qu'en pensez-vous ?
Et que ferez-vous dans les prochains mois ? Quel défis releverez-vous ?
D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous pour venir partager vos expériences et exposer vos points de vue
lors des prochaines Assises des Déchets qui se tiendront en 2013 à Nantes.

Assises Nationales des Déchets

2 Rue Alfred Kastler B.P 30723 44307 NANTES CEDEX 3 FRANCE
Tel : (33) 02.51.85.80.99 Fax : (33) 02.51.85.80.44
Email : contact@assises-dechets.org SiteWeb : **www.assises-dechets.org**

Photographies : ©2011-Julie Hattu